

Dictée du lundi 21
mars 2022

La dictée du diable

Les Français disputent à l'envi de leur orthographe. Qu'elle ait fâcheuse réputation, on n'en saurait douter. Qu'on n'en conclue pas qu'elle est illogique. Quels que soient les problèmes qu'elle pose (et ils sont nombreux), quelles que soient les difficultés qu'elle soulève, quelque embrouillées qu'en paraissent les règles, elle n'exige qu'un peu de travail et de méthode. Les grammairiens ne se sont pas seulement donné la peine de la codifier : ils se sont plu à la rendre accessible. Quoi qu'on en ait pu dire, le travail auquel ils se sont astreints n'a pas été inutile. Les efforts qu'il a coûtés, les recherches qu'il a nécessitées ne doivent pas être sous-estimés.

Que ce soit ignorance ou laisser-aller, beaucoup trop d'élèves tombent sans remords dans les traquenards de l'écriture. On hésite maintes fois avant d'écrire les infinitifs accoter, accoster, agrandir, agripper, aggraver, alourdir, aligner, alléger, apurer, aplanir, aplatir, appauvrir, etc. On s'embrouille fréquemment dans les suffixes : ceux par exemple de tension et rétention; de remontoir et promontoire, de prétoire et vomitoire; de vermisseau, souriceau, lapereau, bicot et levrout; de trembloter, toussoter, crachoter, frissonner, ballotter, grelotter; de grément, dévouement, repliement, éternuement, braiment, châtiment; de gaiement, gentiment, éperdument, ambigument, dûment, crûment, etc.

Qu'on ne croie pas ces distinctions injustifiées. Quoiqu'on n'en voie pas toujours la raison sur-le-champ, on n'en saurait vraiment diminuer le nombre qu'aux dépens de la clarté. Hormis quelques-unes, elles ne sont dues qu'au souci de distinguer graphiquement les particules homonymes. Les quelque quatre mille familles de mots qui figurent dans notre lexique sont, au surplus, régulières. Le radical y apparaît constamment sous la même forme. Certaines font néanmoins exception : celles notamment où l'on trouve les mots combattant, combatif; cantonade, cantonner, cantonal; charroyer, charretée, chariot; encolure, accolade; déshonorer, déshonneur; irascible, irrité; occurrence, concurrence; follement, affolement; prud'homme, prudhommeque; persifler, sifflotement; insuffler, boursouflure; imbécile, imbécillité, etc.

Quant aux désinences verbales, elles sont parfois difficiles à appliquer. Sachons écrire sans hésitation celles de l'impératif (va, cueille, tressaille), du subjonctif (que nous criions, fuyions, ayons, soyons), du futur (j'avouerais, tu conclurais, il nettoiera, j'essuierais, tu tuerais, nous mourrions, vous pourriez), du présent (je revêts, tu couds, il geint, je répands, tu feins, il résout, tu râtelles, il martèle, je cache, tu époussettes, il furète, j'écartèle, tu halètes, il cisèle, etc.)

Ce texte, où l'on n'a voulu citer que des mots du vocabulaire courant, montre que notre orthographe est souvent compliquée, voire ambiguë, sinon arbitraire. Mais elle est inséparable de la langue. Même les écrivains lui restent attachés. Ils sont pourtant, plus que d'autres, en butte à ses tracasseries, c'est-à-dire plus souvent exposés à

tomber dans ses **chasse-trapes**. **Quoi** qu'en pensent ses détracteurs, elle est **affaire**, tout à la fois, de réflexion et de mémoire. Ses subtilités même(s) imposent une salutaire discipline. **Quels que** soient les efforts qu'elle exige, il faut bien qu'on l'**acquièr**e. N'est-elle pas, comme le dit Sainte-Beuve, "le commencement de la littérature" ?

René Thimonnier

RAPPELS :

Même / mêmes :

Même adjectif

- *Même* qui signifie « semblable, identique », est adjectif et s'accorde avec le nom auquel il se rapporte. Le plus souvent, il précède ce nom.

Ex : Les sœurs ont souvent les mêmes expressions. Nous avons réalisé exactement les mêmes chiffres que l'année dernière.

- *Même*, adjectif, se place après le nom quand il sert de renforcement. On l'emploie notamment après le démonstratif composé *celui-là*.

Ex : Les proportions mêmes de la pièce semblent réduites. Ce sont les résultats de l'année, ceux-là mêmes dont il était question précédemment.

Même dans un pronom

- *Même* s'emploie avec l'article *le* pour former le pronom **le même** variable en genre et en nombre.

Ex : Elle a beaucoup changé. Ce n'est plus la même. // Elles ont beaucoup changé. Ce ne sont plus les mêmes.

- *Même* s'emploie dans les **pronoms composés** (*moi-même, nous-mêmes...*) avec une valeur de renforcement. Il se met au pluriel quand le pronom est au pluriel.

Ex : Nous devons déposer nous-mêmes la demande de subventions. Elles-mêmes n'auraient pas vu la différence.

- Quand *même* est employé avec un vous de politesse ou un nous de modestie, *même* reste au singulier.

Ex : Vous devez venir retirer vous-même votre passeport.

▲ **Même** se rattache au pronom par **un trait d'union**. C'est le seul cas où *même* s'écrit avec un trait d'union.

Même adverbe

- *Même* qui sert à marquer un renchérissement, une gradation est un adverbe : il est **invariable**.

Ex : Nous avons tout vendu, même les articles non soldés. Cela ne coûte même pas cent euros.

▲ On écrit toujours *même* au singulier dans les locutions suivantes :

à **même** de même que **même** si quand **même**, tout de **même**

- LE Suffixe « SION »,
- « TION »,
- « « SSION » »

errière	Mettre	Exemples	
O	-tion	<i>promotion</i>	
E sans accent	-ssion	<i>progression</i>	
Le groupe au	-tion	<i>précaution</i>	
Autre voyelle	-tion ou -ssion	<i>Evolution/ commission</i>	
C	-tion	<i>élection</i>	
P	-tion	<i>option</i>	
L	-sion	<i>émulsion</i>	
R et N	-tion ou -sion	<i>portion/ pension inversion/ invention</i>	
X	-ion	<i>connexion</i>	

Quoique / quoi que :

“Quoique ” et “quoi que ” ont un sens proche mais des constructions différentes :

Quoique est une conjonction de subordination qui a pour équivalent **bien que**. Elle exprime la concession et est suivie du subjonctif ;

Ex: **Quoique** ce jeune homme soit fort sympathique, je n'ai pas l'intention de le fréquenter. (= **Bien que** ce jeune homme...)

Quoi que est une locution qui signifie « quelle que soit la chose qui, quelle que soit la chose que ». Dans ce cas, on l'écrit toujours en deux mots.

Ex : **Quoi que** tu décides de faire demain, appelle-moi pour savoir si je t'accompagne ! (= **Quelle que soit la chose que** tu décides de faire demain...)

Quelque / quel que :

- . **Quelque** s'écrit en un seul mot devant un nom, un adjectif ou un adverbe.
- . **quel que** s'écrit en deux mots devant être ou un verbe d'état.

Quelque écrit en un seul mot peut être un **déterminant indéfini** qui indique une quantité indéfinie. On l'emploie devant un **nom commun**, au singulier ou au pluriel. Au singulier, on peut le remplacer par un **certain**.

Au pluriel, on peut le remplacer par plusieurs.

Ex : J'ai acheté **quelques** fruits pour le dessert. (= **plusieurs** fruits)

Depuis **quelque** temps, les fruits sont moins savoureux au marché. (= un **certain** temps)
j'ai dépensé **quelque** argent en ville (un peu d')

- **Quelque** écrit en un seul mot peut aussi être un **adverbe invariable** devant un chiffre ou un nombre. Dans ce cas, on peut le remplacer par environ.

Ex : j'ai dépensé **quelque** argent en ville

- **Quelque** + adj qualif = aussi :

Ex : **quelque** difficiles que soient les règles, il faut les connaître

Quel que, quels que, quelle que et **quelles que** s'écrivent en deux mots quand ils précèdent le verbe être ou un verbe d'état. **Quel** s'accorde nombre avec le sujet du verbe.

Ex : **Quelles que** soient ses qualités, je n'apprécie pas cette personne.

Quel que soit le motif de votre retard, aucun professeur ne vous acceptera en cours.

CONJUGAISON

Verbes ----ELER et ----ETER

Les verbes en -eler et en -eter se conjuguent sur le modèle de peler ou de acheter. Les dérivés en -ement suivent les verbes correspondants.

Orthographe traditionnelle : soit ell /ett (ou et el)

je morcelle, nous morcelons, morcellement ; je démantèle, nous démantelons, démantèlement

je cache**tte**, nous cachetons, ; j' achète, nous achetons

• **Orthographe nouvelle : èle ou ète (el ou et)**

je morcè**le**, nous morcelons, morcè**lement** ; e démantè**le**, nous démantelons, démantè**lement**

je cachè**te**, nous cachetons ; j'achète, nous achetons

Exceptions :

Les verbes fréquents **appeler** et **jeter** ainsi que leurs composés (y compris **interpeler**).

Verbes en -indre et -soudre :

Ils perdent le « d » au cours de la conjugaison

Je crains, il peint, tu résous, **mais je couds, il coud.**

Impératif et subjonctif :

• **Impératif** : les verbes en « e » ne portent pas de « s » à la deuxième personne du sing

Ex : finis ta soupe, mange tout ; ouvre la porte et cours vite.

♦ On introduit une **lettre euphonique** dans **vas-y, va-t-en** pour permettre une liaison.

• **Subjonctif** : Au présent du subjonctif, tous les verbes (sauf avoir et être) ont les mêmes terminaisons : **-e, -es, -e, -ions, -iez, -ent.**

Ex : que je chante, que tu chantes, que nous chant**ions** que nous fuy**ions** ; que vous cri**iez** **MAIS** que nous ayons, que nous soyons.

Vocabulaire :

- **A l'envi** : = en rivalisant. **ATTENTION** à l'homonyme « envie », du verbe envier
- **Aux dépens de** : ne s'emploie qu'au pluriel
- **Des remords, un remords**

- **Maintes fois** : toujours adjectif, toujours placé devant le nom
Maint, mainte = plus d'un, au sing
Maints, maintes = nombreux.ses

- **Hormis** : tjs invar (préposition) + nom ou groupe nominal ou pronom
Parfois « **hormis que** » = subordonnée. Indic ou conditionnel

- **Les adverbes en -ment** :
 - **Adjectif au féminin + ment** : doucement ([eman] - 1 m)
 - **Adjectif « raboté » par l'usage** : gai(e)ment, dûment, crûment, mais gentiment ou vraiment ([man] - 1m)
 - **adjectif en « ent »** adv en emment : prudent, prudemment
 - **adjectif en « ant »** adv en amment : constant, constamment(dans ces deux cas, la prononciation est [-aman] / il faut 2 m)

- **Un même radical peut présenter des variations orthographiques**
En voici quelques exemples :

cantonner, cantonal, cantonnière, cantonade // combattre, combatif //consonne - consonance
//donner - donation // entonner - intonation // famille, familial, familial //femme, féminin //
homme, homicide, bonhomme, bonhomie
honneur - honorer, honoraire // mer - marin, maritime, amerrir //millionnaire, millionième
monnaie - monétaire // nommer - nominatif // patronner, patronat, patronage
rationnel - rationalité, rationalisation // résonner - résonance, assonance // sel - saler, salière,
salage, saloir, salant // sonner - sonore, sonorité // tonner - détoner, détonation .
prud'homme, prud'homie

MAIS

Prud'homme et prudhommesque n'ont pas la même racine

L'AUTEUR : René THIMONNIER (1900-1989)

René Thimonnier (Marie René Hilaire Thimonnier, né à Poitiers le 8 janvier 1900 et mort à Vaucresson le 10 avril 1989 est un pédagogue et grammairien français.

Professeur de lettres et de philosophie dans le secondaire, il s'est voué parallèlement à sa carrière d'enseignant à des recherches personnelles approfondies sur la grammaire et l'orthographe au point de proposer à sa retraite **une théorie marquante sur le système graphique du français** ainsi qu'une méthode, déclinée en une série d'ouvrages, pour un apprentissage raisonné de l'orthographe. Ses travaux, populaires dans les années 1970, ont été couronnés par l'Académie Française.

Musique, lettres, philosophie

Issu d'un milieu modeste (père domestique, mère sans emploi), René Thimonnier s'intéresse tout d'abord à la musique, passion qui marquera son parcours de vie tout au long des deux premiers tiers de son existence. La musique étant, pour lui, surtout « un moyen d'expression », il poursuit parallèlement à ses études musicales un cursus supérieur portant sur la philosophie et le langage:

De 1923 à 1925, il effectue son service militaire au sein de la Haute Commission Interalliée en Allemagne (Rhénanie occupée par les troupes alliées en vertu du Traité de Versailles).

En 1925, il obtient à Paris un **Diplôme d'Études Supérieures** en philosophie puis entre dans l'Éducation Nationale ; Il est affecté dans un collège de Sarrebruck (Allemagne) en qualité de professeur de lettres.

Parallèlement à son emploi d'enseignant, il poursuit des études auprès de l'Université de Nancy et y obtient : en 1930 **une licence de lettres**, en 1934 un **Certificat d'Études Supérieures Musicales** (Mystère poétique et suggestion musicale) et, en 1935, un premier prix de Littérature. En 1935, il est muté comme professeur de lettres dans un collège d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) et se marie la même année avec **Simone Paulette Corbin**, enseignante elle aussi.

Deux ans avant la guerre, alors qu'il venait d'esquisser le plan d'une thèse d'État (Introduction à une esthétique du langage), il fit la rencontre de **Paul Valéry**, lequel s'intéressa à son projet et l'incita à développer ses idées dans un ouvrage d'ensemble sur le problème de l'orthographe.

Prisonnier de guerre

Il est mobilisé lors de la seconde guerre mondiale en tant qu'officier dans le 6ème régiment d'infanterie. Le 9 juin 1940 (il est alors capitaine), il est capturé avec son régiment par les troupes allemandes à Barbonval (Aisne) et détenu jusqu'au 6 avril 1945 successivement dans différents Oflags. Durant sa captivité, il devient le chef d'un orchestre symphonique (qui a

réuni jusqu'à soixante exécutants et donné au moins quinze concerts en un peu plus de trente mois) et compose plusieurs œuvres musicales.

Rôle en Allemagne d'après-guerre

Libéré le 6 avril 1945, il est réquisitionné dès le 15 juin de la même année par le Centre d'Organisation du Gouvernement Militaire en Allemagne (COGMA) et affecté en zone d'occupation française en Allemagne où il occupera jusqu'en 1950, à Baden-Baden, en qualité d'administrateur, le poste de Chef du « Bureau des Spectacles et de la Musique » (BSM).

En 1950, à la suite d'une réorganisation des services vécue par René Thimonnier comme une atteinte à la qualité de son action à la tête du BSM, mesure contre laquelle il émet des critiques, il est relevé de ses fonctions et réaffecté **au ministère de l'Éducation nationale** dont il était détaché durant son activité en Allemagne.

En 1951, en reconnaissance de son action passée en tant que chef du BSM, il est élevé au rang de Chevalier de la Légion d'Honneur, avec l'appui notamment du Général Koenig (gouverneur militaire de la zone d'occupation française en Allemagne de 1945 à 1949).

Recherche (sur l'orthographe) et expérimentation

Réintégré en 1950 dans le corps des professeurs de l'éducation nationale, il enseigne alors le français durant quinze ans, d'abord au *Collège moderne* d'Orléans pour l'année scolaire 1950-1951, puis au Lycée Paul Langevin de Suresnes (Seine) jusqu'en 1955, enfin au Lycée Carnot à Paris jusqu'à sa mise à la retraite en 1965, période qu'il met à profit pour construire et tester sa théorie sur le système graphique du français.

Par le ministère de l'éducation, le CILF, l'Académie française, les enseignants

À son départ à la retraite de l'enseignement (en 1965), René Thimonnier rend compte des résultats de ses recherches au Ministre de l'Éducation, **Christian Fouchet**, qui lui confie une double mission : adapter aux classes élémentaires sa méthode d'enseignement raisonné de l'orthographe, et mener à bon terme son projet de « normalisation orthographique ».

En 1967, René Thimonnier remet son projet au Ministre, lequel, avec l'approbation de l'Académie française, sollicite l'avis du « CILF » (Conseil international de la langue française et l'orthographe). Plusieurs sources relatent ce que furent alors les discussions sur les propositions de René Thimonnier et le résultat obtenu : le rapport final du CILF, remis en 1972 au ministre de l'Éducation nationale, fut transmis par celui-ci à l'Académie française, qui accepta (en 1975) une petite partie des rectifications proposées, qu'elle appliqua dans le premier fascicule de la neuvième édition du Dictionnaire (en 1986), avant d'y renoncer en totalité dès le deuxième fascicule, un an plus tard.

Pour ses ouvrages *Le système graphique du Français* et *le Code orthographique et grammatical*, René Thimonnier sera toutefois lauréat, en 1971, d'un Prix d'Académie de l'Académie française, et se verra attribuer la Médaille du mérite en 1973.

Dans la même revue *Le français moderne*, dont il est co-président, le linguiste Paul Imbs reproche notamment à R. Thimonnier d'apporter parfois des complications plutôt que des simplifications, et considère que les changements qu'il propose sont très insuffisants

Dans le monde enseignant, se révèle aussi parfois une nette opposition aux théories et méthodes proposées par René Thimonnier. En témoigne une étude (publiée en 1976) du Code Orthographique et Grammatical de René Thimonnier, dans laquelle l'auteur, professeur de c.e.s, rejette autant les fondements de la théorie Thimonnier que sa prétendue vertu pédagogique.

Par le public

Les rééditions nombreuses de ses ouvrages principaux témoignent du succès qu'ils eurent, un temps, auprès du public.

Un passage du livre de Dominique Daguet, *langue française à l'épreuve* traduit l'espoir qu'ont pu faire naître les premiers ouvrages de René Thimonnier auprès de chaque personne soucieuse de l'orthographe : « Code Orthographique et Grammatical, ouvrage de référence et de travail, couronné par l'Académie française, code qui devrait figurer dans la bibliothèque de tous les professeurs de français, dans celle de tous les instituteurs comme dans celle de tous les collégiens et lycéens de France. Je reviendrai à ce livre, car il n'y a pas aujourd'hui moyen de l'ignorer, de passer outre à sa lecture, d'éviter son étude ».

Mais René **Thimonnier meurt en 1989**, à l'âge de 89 ans, ses ouvrages étant peu à peu oubliés du grand public. Pour les spécialistes, linguistes, grammairiens, étudiants en ces domaines, le nom de René Thimonnier comme ses travaux s'inscrivent dans la longue histoire semée d'embûches, de réformes avortées, de débats sans fin, de l'orthographe de la langue française.